

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2014

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen (à partir de 21h05), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Eliane Sauteron, Jean-François Dormont, Ariane Wachthausen, adjoints - Albert Da Silva, Véronique France-Tarif (à partir de 21h05), Alexis Foret, Claudie Mory, François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan (à partir de 21h00), Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Claude Thomas-Collombier, Gabriel Laumosne, Yann Ombrello, Frédéric Henriot, Isabelle Ladousse, Raymond Raphaël, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charoussset, Patrick Bernert, Rachid Redouane.

Absents excusés représentés :

Stanislas Halphen (jusqu'à 21h05)	pouvoir à David Ros
Véronique France-Tarif (jusqu'à 21h05)	pouvoir à Didier Missenard
Pierre Chazan (jusqu'à 21h00)	pouvoir à Marie-Pierre Digard

Absents :

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Pierre Bertiaux est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
3 avril	14-85	Convention de partenariat financier avec le CNFPT pour 2014. 4 formations pour les agents de la commune d'une durée de 6h chacune (travail en équipe des auxiliaires de puériculture sur 2 jours, techniques manuelles d'entretien et de nettoyage sur 2 jours, régies d'avances et de recettes sur 2 jours, posture managériale des directrices de crèche sur 3 jours). Le montant de la dépense s'élève à 3 000 €.
3 avril	14-86	Contrat de maintenance du matériel et logiciel acquis dans le cadre du PV électronique, avec la société LOGITUD Solutions. Contrat conclu du 31 janvier 2014 au 30 janvier 2015, pour un montant annuel de 378,40 €. Il pourra être reconduit deux fois sans que sa durée totale n'excède trois ans.
3 avril	14-87	Adoption du marché n°2014-02 relatif au contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimentaire des sites de la restauration scolaire et municipale et de la petite enfance, avec la société AGROBIO. Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2014, pour un montant maximum annuel de 9 300 €. Le marché pourra être reconduit trois fois, la dernière période s'achèvera le 31 décembre 2017.
3 avril	14-88	Convention de preuve de transmission par voie électronique de rapports d'essai avec signature scannée entre la piscine municipale et la société HYGIATECH DPA. Mesures de qualité de l'air et de l'eau. La convention est conclue pour une durée maximale de douze ans.
4 avril	14-89	Adoption du marché n°2013-32 relatif à la fourniture administrative de bureau, la fourniture scolaire, d'enveloppes et papier en-tête. Lot n°1 : fourniture administrative du bureau, avec la société NVburo. Le marché prend effet du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014, pour un montant maximum annuel de 15 500 € HT. Le marché pourra être reconduit une fois, la dernière période s'achèvera le 31 décembre 2015.
18 avril	14-90	Convention de mise à disposition de l'ensemble du stade nautique au profit du Comité du Sport Adapté de l'Essonne pour l'organisation d'un championnat de France de natation de sport adapté. La mise à disposition est valable pour les 27 et 28 juin de 8h à 18h30 et le 29 juin, de 8h à 13h. Le montant dû à la commune est de 9 125 €.
18 avril	14-91	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite des terrains de rugby et des vestiaires au profit du Club Athlétique d'Orsay Rugby Club pour un tournoi de rugby le samedi 14 juin 2014.

17 avril	14-92	Adoption du marché n°2014-05 relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration de l'arrosage automatique de la commune, avec la société GH2E. Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2014, pour un montant annuel de 4 068 € pour les prestations forfaitaires et pour un montant maximum annuel de 30 000 € pour les prestations à bons de commande. Le marché pourra être reconduit trois fois, la dernière période s'achèvera le 31 décembre 2017.
18 avril	14-93	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Madame Iphana RHODE – Directrice des résidences pour personnes âgées d'Orsay. Maison à usage d'habitation située 18 avenue Saint-Laurent. Prolongation de la mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2014.
18 avril	14-94	Convention de mise à disposition à titre gratuit de deux bureaux situés à la Maison des associations, au profit de l'association « Club Orcéen pour la promotion de l'informatique » (COPI). La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} mai 2014.
18 avril	14-95	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Madame NEVEU, l'actuelle convention arrivant à échéance. Appartement de type F3 situé 9 avenue Saint-Laurent. Le loyer mensuel est calculé en application du taux de 5,63 euros par m ² .
2 mai	14-96	Résiliation du marché n°2013-05 relatif à l'extension des bureaux administratifs du centre technique municipal en structure modulaire. Le projet d'extension ne constitue plus un intérêt en terme d'accueil des administrés et de bon exercice du service public. Le montant de l'indemnité versée à la société OMB Construction est de 12 694,33 €
24 avril	14-97	Déclaration d'infructuosité de la procédure du marché n°2014-08 relatif à la fourniture d'une chargeuse sur pneus pour les services techniques de la commune. L'unique offre reçue par le pouvoir adjudicateur est déclarée irrégulière compte tenu des caractéristiques techniques non conformes à ses attentes.
2 mai	14-98	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la piscine municipale au profit du RAID, du 16 juin 2014 au 31 août 2014.
2 mai	14-99	Adoption d'un avenant n°2 au marché n°2013-37 avec la société LARUE, relatif aux travaux de mise en conformité électrique et à la rénovation des éclairages de l'église Saint-Martin – Saint-Laurent. Montant des travaux supplémentaires 1370 € HT, pour la pose de deux spots à led.
12 mai	14-100	Contrat de mise à disposition de trampolines avec un animateur au profit du service des sports de la commune d'Orsay. Manifestation « Orsay Plage », du 2 au 9 juillet 2014. Le montant de la dépense s'élève à 2 460,00 €

2014-43 - COMMISSION MUNICIPALE DE LA VIE ET DE L'ANIMATION DE LA CITE

Le Conseil municipal,

- **Créé** une commission municipale chargée de la vie et de l'animation de la cité,
- **Fixe** le nombre de membres au sein de cette commission à 20, en respectant le principe de la représentation proportionnelle :
 - ✓ 15 membres issus de la majorité municipale
 - ✓ 5 membres représentant la minorité

Après appel de candidatures,

- **Procède**, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle, à la désignation de 20 membres représentant le conseil municipal au sein de la commission municipale chargée de la vie et de l'animation de la cité.

Ont obtenu, au titre de la majorité municipale :

- Augustin Bousbain
- Elisabeth Delamoye
- Hervé Dole
- Véronique France-Tarif
- Frédéric Henriot
- Isabelle Ladousse
- Gabriel Laumosne
- Didier Missenard
- Claudie Mory
- Yann Ombrello
- Mireille Ramos
- Eliane Sauteron
- Claude Thomas-Collombier
- Michèle Viala
- Ariane Wachthausen

Ont obtenu, au titre de la minorité :

- Stéphane Charousset
- Caroline Danhiez
- Alain Roche
- Rachid Redouane
- Simone Parvez

2014-44 - COMMISSION MUNICIPALE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRANSPORTS

Le Conseil municipal,

- **Créé** une commission municipale chargée de l'urbanisme, de l'environnement et des transports,
- **Fixe** le nombre de membres au sein de cette commission à 16, en respectant le principe de la représentation proportionnelle :
 - ✓ 12 membres issus de la majorité municipale
 - ✓ 4 membres représentant la minorité

Après appel de candidatures,

- **Procède**, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle, à la désignation de 16 membres représentant le conseil municipal au sein de la commission municipale chargée de l'urbanisme, de l'environnement et des transports,

Ont obtenu, au titre de la majorité municipale :

- Astrid Auzou-Connes
- Pierre Bertiaux
- Pierre Chazan
- Albert Da Silva
- Marie-Pierre Digard
- Hervé Dole
- Alexis Foret
- Stanislas Halphen
- Frédéric Henriot
- Claude Thomas-Collombier
- Mireille Ramos
- Ariane Wachthausen

Ont obtenu, au titre de la minorité :

- Caroline Danhiez
- Patrick Bernert
- Raymond Raphaël
- Alain Roche

2014-45 - COMMISSION MUNICIPALE DES FINANCES, DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AFFAIRES GENERALES

Le Conseil municipal,

- **Créé** une commission municipale chargée des finances, du développement économique et des affaires générales.
- **Fixe** le nombre de membres au sein de cette commission à 16, en respectant le principe de la représentation proportionnelle :
 - ✓ 12 membres issus de la majorité municipale
 - ✓ 4 membres représentant la minorité

Après appel de candidatures,

- **Procède**, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle, à la désignation de 16 membres représentant le conseil municipal au sein de la commission municipale chargée des finances, du développement économique et des affaires générales.

Ont obtenu, au titre de la majorité municipale :

- Astrid Auzou-Connes
- Pierre Bertiaux
- Augustin Bousbain
- Elisabeth Caux
- Elisabeth Delamoye
- Jean-François Dormont
- Véronique France-Tarif
- Gabriel Lausmone
- François Rousseau
- Eliane Sauteron
- Michèle Viala
- Ariane Wachthausen

Ont obtenu, au titre de la minorité :

- Alain Roche
- Raymond Raphaël
- Patrick Bernert
- Simone Parvez

2014-46 - FORMATION DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le règlement de formation des élus.
- **Décide** que les formations collectives ne dépasseront pas 50 % du budget total alloué annuellement. Le solde sera attribué aux formations individuelles et réparti entre les conseillers municipaux majoritaires et minoritaires à proportion de leur représentation au Conseil municipal.
- **Dit** que la dépense sera imputée au chapitre 021 fonction 6535.

2014-47 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEE DE LA COMMUNE

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de trois représentants du conseil municipal au conseil d'administration des collèges Alexander Fleming et Alain Fournier et du lycée Blaise Pascal.

Les membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du collège Alexander Fleming sont :

- Yann Ombrello
- Elisabeth Delamoye
- Mireille Ramos

Les membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du collège Alain Fournier sont :

- Astrid Auzou
- Ariane Wachthausen
- Elisabeth Delamoye

Les membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du lycée Blaise Pascal sont :

- Astrid Auzou
- Elisabeth Delamoye
- Mireille Ramos

2014-48 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) D'ORSAY

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'IUT d'Orsay.

Gabriel Lausmone ayant obtenu la majorité absolue, est désigné comme représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'IUT d'Orsay.

2014-49 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE PRIVEE DU COURS SECONDAIRE D'ORSAY

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration du cours secondaire d'Orsay.

Elisabeth Caux ayant obtenu la majorité absolue, est désignée comme représentant du conseil municipal au conseil d'administration du cours secondaire d'Orsay.

2014-50 - ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE – ELECTION D'UN REPRESENTANT

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède** à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un membre représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'association d'aide à domicile (AAD).

Ariane Wachthausen ayant obtenu la majorité absolue, est désignée en qualité de membre représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'association d'aide à domicile (AAD).

2014-51 - LES AMIS DE L'ORGUE – ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède** à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de deux membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'association « les Amis de l'Orgue d'Orsay ».

Michèle Viala et Isabelle Ladousse ayant obtenu la majorité absolue, sont désignées en qualité de membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'association « les Amis de l'Orgue d'Orsay ».

2014-52 - ASSOCIATION DES RETRAITES D'ORSAY – ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède** à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de deux membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'«Association des Retraités d'Orsay».

Ariane Wachthausen et Eliane Sauteron ayant obtenu la majorité absolue, sont désignées en qualité de membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'«Association des Retraités d'Orsay».

2014-53 - ASSOCIATION « PLUMES & PAROLES » – ELECTION D'UN REPRESENTANT

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède** à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un membre représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'«Association Plumes & Paroles».
- Michèle Viala ayant obtenu la majorité absolue, est désignée en qualité de membre représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'«Association Plumes & Paroles».

2014-54 - AMICALE SCOLAIRE D'ORSAY – ELECTION D'UN REPRESENTANT

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède** à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un membre représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'amicale scolaire d'Orsay (ASO).

Michèle Viala ayant obtenu la majorité absolue, est désignée en qualité de membre représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'amicale scolaire d'Orsay (ASO).

2014-55 - COMITE D'HISTOIRE LOCALE D'ORSAY ET DES ENVIRONS – ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède** à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de deux membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du comité d'histoire locale d'Orsay et des environs.

Astrid Auzou-Connes et Michèle Viala ayant obtenu la majorité absolue, sont désignées en qualité de membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du comité d'histoire locale d'Orsay et des environs (CHLOE).

2014-56 - COMITE DE JUMELAGE – ELECTION DE HUIT REPRESENTANTS

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède** à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, et suivant le principe de la représentation proportionnelle, à la désignation de huit membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du comité de jumelage :

Les membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du comité de jumelage sont :

Au titre de la majorité municipale :

- Claudie Mory
- Elisabeth Delamoye
- Eliane Sauteron
- Claude-thomas Collombier
- Alexis Forêt
- Augustin Bousbain

Au titre de la minorité :

- Patrick Bernert
- Simone Parvez

2014-57 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) JACQUES TATI – ELECTION D'UN REPRESENTANT

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède** à l'unanimité à mains levées à la majorité absolue des suffrages (Mme Ladousse ne participant pas au vote), à la désignation d'un membre représentant le conseil municipal au conseil d'administration de la maison des jeunes et de la culture (MJC) :

Michèle Viala ayant obtenu la majorité absolue, est désignée en qualité de membre représentant le conseil municipal au conseil d'administration de la maison des jeunes et de la culture (MJC) Jacques Tati.

2014-58 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY (CAPS)

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidature,

- **Procède** à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de deux représentants du conseil municipal à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay :

Michèle Viala et Elisabeth Caux ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont désignées comme représentants du conseil municipal à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay.

2014-59 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY (CHO) – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2014-38 DU 11 AVRIL 2014

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après en avoir délibéré,

- **Rapporte** la délibération n°2014-38 du 11 avril 2014,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un membre représentant le Maire au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Orsay.

Ariane Wachthausen ayant obtenu la majorité absolue, est désignée en qualité de membre représentant le Maire au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Orsay.

2014-60 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) – ELECTION DE QUATRE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de quatre membres représentant le conseil municipal à la commission plénière de l'office municipal des sports.

Les membres représentant le conseil municipal à la commission plénière de l'office municipal des sports sont donc :

- Augustin Bousbain
- Gabriel Laumosne
- Isabelle Ladousse
- Rachid Redouane

2014-61 - FINANCES - CONVENTIONS DE GESTION ENTRE LA VILLE D'ORSAY ET LES ASA DU BOIS DU ROI I ET II

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer les deux conventions de gestion de l'Asa du Bois du Roi I et de l'Asa du bois du Roi II.
- **Précise** que ces conventions prennent effet à la date de la signature jusqu'à l'édition du compte administratif de 2014 au aura lieu avant la fin juin 2015.

2014-62 - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N°2

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 2 000 € au profit du Club Athlétique d'Orsay.
- **Dit** que la dépense correspondante, soit 2 000 €, est inscrite au budget primitif 2014 de la commune au compte 6574.

2014-63 - DIRECTION DE L'ENFANCE - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES TEMPS PERISCOLAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le nouveau règlement de fonctionnement des temps périscolaires.
- **Dit** que le règlement sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2014.

2014-64 - DIRECTION DE L'ENFANCE - MODALITES D'INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités d'inscription à la restauration scolaire.
- **Dit** que ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2014.

2014-65 - DIRECTION DE L'ENFANCE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement et tous les documents y afférents.
- **Dit** que la convention de financement est conclue pour la période du 7 octobre 2013 au 31 décembre 2014.

2014-66 - CULTURE - FETE DE LA SCIENCE - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention auprès de la Coordination Régionale de la Fête de la Science, du Conseil général de l'Essonne et de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2014-67 - JEUNESSE - TRANSPORT SCOLAIRE – PARTICIPATION COMMUNALE A L'ABONNEMENT DE LA CARTE « IMAGINE R » POUR LES COLLEGIENS ET LYCEENS ORCEENS

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 2 voix contre (M. Charoussat, M. Bernert), 4 abstentions (M. Roche, Mme Parvez, Mme Danhiez, M. Raphaël) :

- **Autorise** le Maire à signer les documents relatifs la souscription au contrat « tiers payant » du Groupement d'Intérêt Economique COMUTITRES,
- **Fixe** à 117 € la participation annuelle pour la prise en charge des titres de transport suivants pour les situations suivantes :
 - L'abonnement à la nouvelle « Carte scolaire bus lignes régulières » du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, conformément aux dispositions dérogatoires pour les élèves Orcéens actuellement scolarisés dans les établissements secondaires du département de l'Essonne,
 - L'abonnement à la carte « Imagine R scolaire » pour les élèves Orcéens qui :
 - Effectueront leur rentrée scolaire 2014 en classe de 6ème, 5ème, 4^{ème}, 3ème, 2nde, 1ère et Terminale dans un établissement du département de l'Essonne,
 - Changeront à la rentrée scolaire 2014 d'établissement d'enseignement secondaire dans le département de l'Essonne,
 - Ont changé de domicile à l'intérieur de la Commune depuis la dernière rentrée scolaire 2013,
- **Précise** que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

2014-68 - SPORTS - ORSAY-PLAGE - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 2 abstentions (Mme Parvez, M. Roche) :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention de 3 000 € auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2014-69 - URBANISME - INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SITE DU « BUISSON – OUEST »

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (M. Charoussat, M. Bernert M. Roche, Mme Parvez, M. Raphaël, M. Redouane), 1 abstention (Mme Danhiez) :

- **Décide** de créer un périmètre d'études d'aménagement délimité par la rue Louise Weiss au Nord-Est, la rue du Guichet au Sud-Est et la rue de Versailles au Nord-Ouest.
- **Approuve** le plan périmétral correspondant, annexé à la présente délibération.
- **Précise** que les demandes d'autorisation et d'utilisation des sols dans ce périmètre pourront faire l'objet d'une déclaration de sursis à statuer conformément à l'article L.111-10 du Code de l'urbanisme.
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

2014-70 – DIVERS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT A PARIS METROPOLE

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au comité syndical du syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole ».
 - David Ros est désigné en qualité de délégué titulaire.
 - Marie-Pierre Digard est désignée en qualité de délégué suppléant.

La séance est levée à 23 heures 15.

Orsay, le 22 MAI 2014.

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 22 MAI 2014

